

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-56

OBJET : CCES RAPPORT D'ACTIVITES

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient excusés :

Pascal PHILIPPE

Etaient absents :

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : **Daniel GUILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Intervention de Monsieur Rémy NICOLEAU, Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

EXPOSÉ

Ce rapport d'activité destiné aux communes membres, retrace les actions menées par la collectivité au bénéfice de notre territoire, de ses habitants et de ses acteurs locaux.

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pour l'exercice 2021 comportant :

- La présentation institutionnelle
- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique & le tourisme
- L'environnement
- L'emploi – l'insertion – la solidarité
- L'infrastructure, l'ingénierie, les moyens techniques & équipements sportifs
- La petite enfance
- L'enfance / la jeunesse
- La lecture publique
- Les fonctions supports

Ce rapport sera mis à la disposition du public en mairie de Cordemais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et transmis en Préfecture.

Annexe : CM09-07-2022 Rapport d'activités 2021 Communauté de Communes Estuaire et Sillon téléchargeable avec le lien suivant :

<https://www.estuaire-sillon.fr/les-publications-131/rapport-d-activite-2021-5164.html?cHash=10a11c16af7b6f6d4c3de8e8d812ff10>

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon présenté qui relate ses différentes actions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an, à Cordemais

